



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE TENUE LE 30 MARS 2021 PAR VISIOCONFÉRENCE, CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL NUMÉRO 2020-029 DU 26 AVRIL 2020.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Eric Westram, président
Madame Sylvie Surprenant, vice-présidente
Madame Marlene Cordato, déléguée
Monsieur Luc Vézina, représentant
Madame Christine Beaudette, représentante
Monsieur Patrick Archambault, délégué substitut

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis Lanouette, directeur
Me Sandra De Cicco, secrétaire corporative

SONT ABSENTS :

Monsieur Jean Comtois, délégué
Monsieur Philip Panet-Raymond, représentant

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE – RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et constate le quorum. Il déclare l'assemblée ouverte, il est 8 h 02.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE, conformément à l'article 7 du Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie, une assemblée spéciale du conseil peut être tenue en tout temps et à tout endroit, sans avis, si tous les membres délégués sont présents et renoncent à l'avis de convocation;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres délégués sont présents et renoncent à l'avis de convocation;

Il est **PROPOSÉ, APPUYÉ** et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE RENONCER à l'avis de convocation à la présente assemblée extraordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Patrick Archambault
APPUYÉ par Marlene Cordato
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

2021-03-032



No de résolution
ou annotation

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. **Ouverture de l'assemblée – RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION;**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
3. **Secrétariat corporatif;**
4. **Direction générale;**
5. **Technologies;**
6. **Ressources humaines;**
7. **Finances;**
8. **Régime de retraite;**
9. **Affaires juridiques;**
 - 9.1 **OCTROI DE CONTRATS – Assurances générales – Primes 2021-2022 et AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part au fonds de garantie 2021-2022**
 - 9.2 **AUTORISATION DE SIGNATURE – *Entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le regroupement des villes et régies de la MRC Thérèse-De Blainville et des villes de Mirabel et Saint-Eustache pour les années 2021-2022 et 2022-2023***
10. **Avis de motion ou adoption de règlements;**
11. **Affaires nouvelles;**
12. **Période de questions;**
13. **Clôture et levée de l'assemblée.**

3. SECRETARIAT CORPORATIF

Aucun sujet.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun sujet.

5. TECHNOLOGIES

Aucun sujet.

6. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet.

7. FINANCES

Aucun sujet.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Aucun sujet.



No de résolution
ou annotation

2021-03-033

9. AFFAIRES JURIDIQUES

9.1

OCTROI DE CONTRATS – ASSURANCES GÉNÉRALES – PRIMES 2021-2022 ET AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DU FONDS DE GARANTIE 2021-2022

CONSIDÉRANT le regroupement des villes de Blainville, Bois-des-Filion, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que la M.R.C. de Thérèse-De Blainville créé pour l'achat commun d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT que l'assurance responsabilité municipale, ainsi que les assurances de biens, délits, responsabilité civile primaire et complémentaire et automobiles viennent à échéance le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé, conformément à la Loi, en vue de l'octroi de nouveaux contrats d'assurances;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par la firme de consultants *Fidema Groupe Conseils Inc.* en date du 26 mars 2021 relativement à l'octroi des nouveaux contrats d'assurances, en conséquence aux nouveaux taux de prime découlant de l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre les membres du regroupement relativement à l'établissement d'un fonds de garantie annuel quant aux risques découlant de la responsabilité civile primaire;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le paiement de la quote-part de la Régie à la franchise collective du regroupement d'assurances Thérèse-De Blainville pour le terme de 2021-2022;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par les consultants de la firme *Fidema Groupe Conseil inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato

APPUYÉ par Sylvie Surprenant

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'OCTROYER le contrat en conséquence au courtier *BFL Canada Inc.* pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, tel qu'il appert au tableau suivant :

Assurances (Bloc A)	Montant de la prime (taxe en sus)	Montant de la prime (taxe incluses)
Biens	5 479 \$	-
Bris des équipements	100 \$	-
Délits	1 875 \$	-
Frais de courtage	499 \$	-
Total	7 953 \$	8 623,86 \$



No de résolution
ou annotation

D'OCTROYER le contrat en conséquence à la firme de courtiers *BFL Canada Inc.* pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, tel qu'il appert au tableau suivant :

Assurances (Bloc B)	Montant de la prime (taxe en sus)	Montant de la prime (taxe incluses)
Responsabilité civile primaire	11 662 \$	-
Responsabilité civile complémentaire	7 165 \$	-
Assurance responsabilité municipale	12 870 \$	-
Frais de courtage	4 755 \$	-
Total	36 453 \$	39 305,82 \$

D'OCTROYER le contrat en conséquence à l'assureur *La Capitale* pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, tel qu'il appert au tableau suivant :

Assurances (Bloc C)	Montant de la prime (taxe en sus)	Montant de la prime (taxe incluses)
Automobile des propriétaires	37 180 \$	40 526,20 \$

D'AUTORISER à cet égard, la trésorerie à payer à la firme de courtiers *BFL Canada inc.* la somme de 47 929,68 \$, taxes incluses, représentant le montant de l'assurance responsabilité municipale, ainsi que le montant de la prime d'assurances biens, bris d'équipement, délits, responsabilité civile primaire et complémentaire et les frais de courtage pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, et à imputer les sommes nécessaires à même les postes budgétaires numéro 02-140-00-422 et 02-210-11-429;

D'AUTORISER à cet égard, la trésorerie à payer à l'assureur *La Capitale* la somme de 40 526,20 \$, taxes incluses, représentant le montant de la prime d'assurances automobile pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, et à imputer les sommes nécessaires à même les postes budgétaires numéro 02-140-00-422 et 02-210-11-429;

D'AUTORISER la trésorerie à imputer les sommes nécessaires au paiement de la quote-part afférente à la Régie, soit la somme de 16 714 \$ à même les disponibilités budgétaires des postes numéro 02-140-00-422 et 02-210-11-429;

D'AUTORISER la directrice – affaires corporatives à signer, pour et au nom de la Régie, tous les documents nécessaires, le cas échéant, pour donner plein effet aux présentes décisions.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat no 2021-03.

9.2

2021-03-034

AUTORISATION DE SIGNATURE – Entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le regroupement des villes et régies de la MRC Thérèse-De Blainville et des villes de Mirabel et Saint-Eustache pour les années 2021-2022 et 2022-2023



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

ATTENDU QUE les villes de Blainville, Bois-des-Filion, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que la M.R.C. de Thérèse-De Blainville font partie d'un regroupement permettant d'acheter en commun des assurances de dommages, de créer un fonds annuel de franchise collective et de pourvoir à sa gestion;

ATTENDU QUE l'entente conclue à cette fin vient à échéance le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE ces organismes désirent devenir partie à une nouvelle entente pour les deux (2) prochains termes, soit 2021-2022 et 2022-2023 et qu'il y a donc lieu de convenir d'une nouvelle entente pour cette période;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice – affaires corporatives à l'effet d'autoriser la signature de la nouvelle entente à cet égard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato
APPUYÉ par Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER le directeur ainsi que la secrétaire corporative à procéder à la signature, pour et au nom de la Régie, de la nouvelle entente concernant l'achat en commun d'assurances de dommages par le regroupement des villes et régies des MRC Thérèse-de Blainville, la ville de Mirabel et la ville de Saint-Eustache en vigueur pour les deux (2) prochains termes, soit 2021-2022 et 2022-2023.

10. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun sujet.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-03-035

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant
APPUYÉ par Marlene Cordato
et **RÉSOLU** à l'unanimité,



No de résolution
ou annotation

QUE l'assemblée soit levée, il est 8 h 05.


Monsieur Éric Westram
Président


Me Sandra De Cicco
Secrétaire corporative